

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIÈGE
HAUTE-GARONNE

Envoyé en préfecture le 19/02/2018			
Reçu en préfecture le 19/02/2018			
Nombre de membre			
dont le Conseil doit être composé	Affiché le	Qui	Qui ont pris
	ID : 031-200068807-20180206-32-2018-DE	a la séance	de la délibération
48	48	43	45

N° 32/2018

OBJET : Avis sur la révision du SCOT du PETR Pays Lauragais

L'an deux mille dix-huit et le 06 février à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 30 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, ZAMPESE Joséphine, Annick MELINA, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE

Messieurs René PACHER, Serge MARQUIE, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, REMY Jean Louis, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE Denis BEZIAT, René MARCHAND, Pierre Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean Claude BLANC, Denis BEZIAT.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : M^{me} Hélène JOACHIM donne procuration à M. DEJEAN Serge, M. Michel COURTIADÉ à Mme Sabine PARACHE

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Sébastien VINCINI, Mme Nadia ESTANG

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Lauragais a délibéré le 11 décembre 2017 afin d'arrêter son projet de SCOT.

La Communauté de Communes Lèze Ariège est sollicitée pour émettre un avis au titre de la consultation des personnes publiques associées.

Considérant le rapport du SCOT dressant le bilan de concertation

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le projet du SCOT du PETR Pays Lauragais

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS